



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M^{me} CABANIS
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} LEVENÉ
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M. MOKHTARI
M^{me} BRICE
M. TRUBERT
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. PHILOUX
M^{me} MASSART
M. BABOU
M^{me} KHAN
M. PICHON
M^{me} DANIELOU
M. CORVOL
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M^{me} GOUGEON
M. LEMARCHAND
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M^{me} CONFINO

Date de convocation : 02/06/20

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. PAUGAM, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M. LUCET, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.
M^{me} DANIELOU jusqu'à 20h38.

Secrétaire de séance :

M^{me} LE GALL.

02/12- 09 juin 2020

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 035-213502107-20200609-D_02_12-DE

Constitution de la commission permanente d'appel d'offres.

Le rapporteur,

➤ propose de constituer une commission permanente d'appel d'offres ;

➤ rappelle que le Maire se réserve la possibilité de réunir la Commission consultative des Marchés publics pour avis, et ce, quel que soit l'objet et le montant de la consultation passée en procédure adaptée.

La Commission consultative des Marchés publics est composée des membres élus à la Commission d'Appel d'Offres qui délibèrent avec voix consultative. Elle se réunit, sans condition de quorum, afin de :

- proposer d'écartier le(s) candidature(s) ne satisfaisant pas aux critères requis dans le règlement de la consultation ;
- proposer d'attribuer le(s) marché(s) au(x) soumissionnaire(s) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

En outre, le Maire peut associer, sans formalisme, des élus en fonction de leur délégation, des agents des services de la mairie ainsi que des personnalités en raison de leur compétence professionnelle.

➤ rappelle que, conformément aux dispositions des articles L1411-5-II et L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne, en son sein, cinq membres titulaires et cinq suppléants, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, pour siéger à la commission permanente d'appels d'offres.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

que la commission sera composée des membres suivants pour le collège des élus :

Liste « Pacé Ensemble »

Membres titulaires	Membres suppléants (non affectés à un titulaire)
M. GANIER Michel	Mme MASSART Catherine
M. AUBERT Jacques	Mme LEFBVRE BERTIN Nathalie
Mme HERCEG GALESNE Zlatka	Mme BOISNARD Karine
M. CORVOL Ludovic	M. PAUGAM Philippe

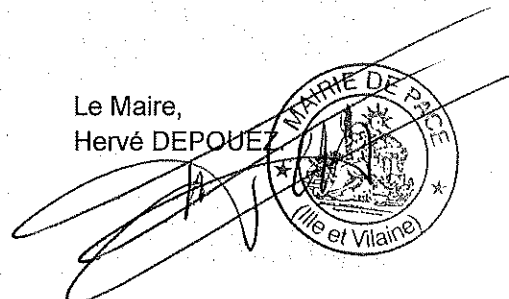
Liste « En action pour Pacé »

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme BATAILLE Sophie	Mme CONFINO Sandrine

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Hervé DEPOUEZ



Envoyé en préfecture le 11/06/2020
 Reçu en préfecture le 11/06/2020
 Affiché le
 ID : 035-213502107-20200609-D_02_12-DE

H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. ROUAULT 
N. LEFEBVRE-BERTIN 	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD 	J. AUBERT 
AK. LEVENE 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. PICHON 
S. DANIELOU 	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	J. CAILLARD 	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 